

# ARRÊTONS LES NUISANCES !

**Quand allons-nous tous devenir raisonnables afin de bien vivre ensemble, sans gêner les autres, dans le souci permanent du respect des règles ?**

• **DES DÉCHETS** sont trop souvent déposés çà et là, dans un fossé, dans l'ancienne carrière de la route d'Osmery, sur un chemin communal, au pied donc en dehors des conteneurs de tri sélectif... tout contrevenant s'expose à de lourdes sanctions.

• **LA FUMÉE DES FEUX DE JARDINS** est très désagréable pour vos voisins (l'odeur de la fumée est insupportable). Nous rappelons qu'il est interdit de faire brûler vos déchets verts. Vous devez les déposer dans les centres de regroupement prévus à cet effet.

• **LES FEUX D'ARTIFICE** sont également très réglementés. Vous devez impérativement en faire une demande d'autorisation auprès de la mairie avant tout projet de lancement.

• **LE BRUIT DES TRAVAUX** de bricolage, de jardinage et ceux liés à l'utilisation intempestive de véhicules à moteur dit de loisirs causent là encore une gêne importante pour votre environnement. Merci de ne pratiquer ces travaux ou loisirs qu'aux heures prévues par l'arrêté municipal de juin 2013 rappelées ci-dessous :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 15h à 19h.

